

Déclaration de garantie

d'Ergotopia Desktopia Pro et Pro X

La société Ergotopia GmbH dont le siège est situé à Pfnorstraße 10, 64293 Darmstadt, Allemagne, accorde **une garantie de 5 ans** sur le présent produit de qualité **Desktopia Pro** Bureau réglable en hauteur électriquement, de la date de réception. La société Ergotopia GmbH accorde **une garantie de 7 ans** sur le présent produit de qualité **Desktopia Pro X** Bureau réglable en hauteur électriquement, de la date de réception.

Les droits de garantie doivent être signalés immédiatement après l'apparition du défaut, pendant la période de garantie. La garantie porte sur la qualité des produits et est accordée en cas de défaut du produit dû à un vice de matériel et/ou de fabrication.

La garantie ne couvre pas :

- (1) les dommages résultant d'une utilisation ou d'une manipulation non conforme (un choc, un coup ou une chute par exemple);
- (2) les dommages causés par le non-respect des instructions d'utilisation prescrites;
- (3) les dommages résultant de modifications apportées;
- (4) les dommages causés par suite d'un cas de force majeure.

La demande de prise en charge au titre de la garantie devient caduque dès lors que les réparations ou interventions ont été réalisées par des personnes non autorisées par nous ou si nos produits ont été équipés de pièces détachées, pièces complémentaires ou accessoires, qui ne sont pas des pièces d'origine d'Ergotopia et que cela provoque un défaut.

En cas de recours à la garantie, Ergotopia vous accorde, à sa discrétion, soit la réparation des pièces défectueuses, soit le remplacement de ces pièces ou de l'ensemble du produit. Si la réparation n'est pas possible et qu'un produit identique n'est plus disponible dans la gamme pour le remplacement, vous recevrez un produit de remplacement de même équivalence ou le plus ressemblant possible.

En cas de recours à la garantie, un remboursement du prix d'achat n'est pas possible. De plus, cette garantie ne donne pas droit à des dommages et intérêts.

Les prestations réalisées dans le cadre de la garantie n'entraînent ni la prolongation de la garantie, ni le début d'une nouvelle période de garantie. La durée de garantie des pièces détachées montées prend fin avec la garantie du produit dans son ensemble.

Pour faire valoir la garantie, veuillez vous adresser à info@ergotopia.de ou à l'adresse mentionnée ci-dessous en présentant le produit défectueux et la preuve d'achat (copie).

Cette garantie est valable au sein de l'Union européenne. Vos droits légaux, notamment les droits de garantie, continuent à s'appliquer et ne sont pas limités par cette garantie. L'exercice de ces droits est gratuit.